



commissaire
aux comptes

Marie-Ange ARRIGHI
Commissaire aux comptes
Inscrit près la cour d'appel de Bastia

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

ASSOCIATION INIZIATIVA

Association régie par la Loi du 01 juillet 1901
Entrée Nord-Ouest
Chemin de Ranocchietto
20167 AJACCIO
Siret : 499 019 479 00033

COMPTES ANNUELS - 2018

 Marie-Ange ARRIGHI
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
5, rue Paul Colonna d'Istria - L'Arc en Ciel
20090 AJACCIO - Tél. 04 95 20 10 87



commissaire
aux comptes

Marie-Ange ARRIGHI
Commissaire aux comptes
Inscrit près la cour d'appel de Bastia

ASSOCIATION INIZIATIVA

Chemin de Ranucchietto
Entrée Nord Ouest
Mezzavia
20167 AJACCIO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée en date du 4 août 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INIZIATIVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Les subventions

Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié de subventions de fonctionnement pour un montant global de 916.507 €. Elle procède chaque année à la provision de la partie notifiée de certaines subventions dont la mise en paiement est toujours en cours d'instruction à la clôture de l'exercice. Cette provision s'élève à 127.313 € au titre de l'exercice.

Nous avons examiné les charges engagées et l'estimation des engagements au regard de l'objet de la convention.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes.

Les ventes et créances clients

Les procédures de contrôle interne mises en œuvre, et auditées, permettent d'avoir une assurance raisonnable de la réalité et de l'exhaustivité du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances clients se chiffrent à 57.290 €. Aucune provision n'a été constatée.

Nous avons procédé à l'appréciation des valeurs retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre les diligences pour vérifier l'application de cette approche.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidence et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Les dispositions concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas applicables.

5- Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Ajaccio, le 3 juillet 2019

**Mario Angelo ARRIGHI**
ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRE AUX COMPTES

5, rue Paul Colonna d'Istria - L'Arc en Ciel
20090 AJACCIO - Tél.04 95 20 10 87

COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31/12/2018

INIZIATIVA

Entrée Nord Ouest
Chemin de Ranuchietto - Mezzavia
20167 AJACCIO

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Evaluation des contributions volontaires</i>	6
- <i>Détail bilan</i>	7 et 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 à 11
- <i>Annexe</i>	12 à 18

Ajaccio Expertise Comptable
71 Cours Napoléon

20000 AJACCIO

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	33 341	12 788	20 553	10 402	10 151	97.58
	Autres immobilisations corporelles	91 058	24 036	67 023	50 884	16 139	31.72
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes	11 351		11 351		11 351		
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	8 100		8 100	3 500	4 600	131.43	
Total I	143 850	36 824	107 027	64 786	42 241	65.20	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	57 290		57 290	27 779	29 510	106.23
	Autres créances	333 391		333 391	284 761	48 631	17.08
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	112 010		112 010	109 868	2 142	1.95	
Charges constatées d'avance (3)	639		639	501	137	27.43	
Total III	503 330		503 330	422 909	80 420	19.02	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	647 180	36 824	610 356	487 696	122 661	25.15	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	105 147	105 147		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	167 901	104 816	63 085	60.19
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	46 895	63 085	16 190	25.66
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	42 883	13 595	29 287	215.42	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	362 827	286 644	76 183	26.58	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	127 313	111 120	16 193	14.57
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	127 313	111 120	16 193	14.57	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	9 880	18 986	9 105	47.96
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 031	11 974	5 943	49.63
	Dettes fiscales et sociales	95 859	58 973	36 886	62.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 527		6 527	
	Autres dettes				
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	1 920		1 920	
	Total IV	120 217	89 932	30 285	33.68
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	610 356	487 696	122 661	25.15

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

118 297 89 932

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	113 073	93 162	19 911	21.37
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	916 507	787 796	128 711	16.34
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	125 071	89 669	35 402	39.48
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	101	108	7-	6.09-
Total I	1 154 752	970 736	184 017	18.96
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	154 272	129 752	24 520	18.90
Impôts, taxes et versements assimilés	14 940	11 294	3 646	32.29
Salaires et traitements	621 646	524 092	97 555	18.61
Charges sociales	119 331	98 602	20 729	21.02
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 194	11 331	1 863	16.44
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	127 313	111 120	16 193	14.57
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	60 819	30 245	30 574	101.09
Total II	1 111 515	916 435	195 080	21.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	43 238	54 301	11 063-	20.37-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12 31/12/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	244		244	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	244		244	
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	190	60	130	218.80
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	190	60	130	218.80
2. Résultat financier (V-VI)	54	60	114	190.85
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	43 292	54 241	10 949	20.19
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 773	12 653	8 879	70.18
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	3 773	12 653	8 879	70.18
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	169	2 087	1 917	91.88
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 722	1 722	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	169	3 808	3 639	95.55
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 604	8 844	5 241	59.25
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 158 770	983 388	175 381	17.83
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 111 875	920 303	191 572	20.82
Solde intermédiaire	46 895	63 085	16 190	25.66
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	46 895	63 085	16 190	25.66

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat	9 219	5 710	3 510	61.47
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	9 219	5 710	3 510	61.47
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole	9 219	5 710	3 510	61.47
Prestations				
TOTAL	9 219	5 710	3 510	61.47

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Tableau de variation des fonds associatifs	15
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Tableau de suivi des fonds dédiés	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	17
Subventions d'équipement	17
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables au secteur as sociatif (Notamment le règlement n° 99.01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable) et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ;

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Fonds dédiés

Ceux-ci enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	18 867		14 474
Installations générales agencements aménagements divers	55 650		20 077
Matériel de transport	9 500		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	899		4 932
Immobilisations corporelles en cours			20 077
Avances et acomptes			11 351
TOTAL	84 916		70 911
Prêts, autres immobilisations financières	3 500		4 600
TOTAL	3 500		4 600
TOTAL GENERAL	88 416		75 511

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			33 341	33 341
Installations générales agencements aménagements divers			75 727	75 727
Matériel de transport			9 500	9 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 831	5 831
Immobilisations corporelles en cours		20 077		
Avances et acomptes			11 351	11 351
TOTAL		20 077	135 750	135 750
Prêts, autres immobilisations financières			8 100	8 100
TOTAL			8 100	8 100
TOTAL GENERAL		20 077	143 850	143 850

Les investissements en 2018 concernent principalement l'aménagement de la boutique pour la recyclerie.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 465	4 323		12 788
Installations générales agencements aménagements divers	14 178	6 130		20 308
Matériel de transport	775	2 375		3 150
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	212	366		578
TOTAL	23 630	13 194		36 824
TOTAL GENERAL	23 630	13 194		36 824

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	4 323				
Instal. générales agenc.aménag.divers	6 130				
Matériel de transport	2 375				
Matériel de bureau informatique mobilier	366				
TOTAL	13 194				
TOTAL GENERAL	13 194				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	105 147				105 147
Réserves :					
Report à nouveau	104 816		63 085	0	167 901
RESULTAT DE L'EXERCICE	63 085	63 085	46 895	0	46 895
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	13 595		33 061	3 774	42 883
Provisions réglementées					
TOTAL I	286 644	63 085	143 041	3 773	362 827

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	111 120	127 313	111 120		127 313
TOTAL	111 120	127 313	111 120		127 313
TOTAL GENERAL	111 120	127 313	111 120		127 313
Dont dotations et reprises d'exploitation		127 313	111 120		

La perte sur la subvention du FSE pour 2017 ayant été constatée pour un montant de 59539.36 € (compte 65881), la provision enregistrée au 31/12/2017 pour 111119.51 € a été reprise en totalité.

Le FSE a accordé pour 2018 :

- Une subvention de 191487.72 € pour le chantier Recyclerie. Compte tenu du suivi analytique comptable des dépenses prises en charge par le FSE, une provision de 94738.10 € a été enregistrée au 31/12/2018.
- Une subvention de 48744.12 € pour le chantier Fil et Fer. D'après le suivi analytique, une provision de 32574.53 € a été comptabilisée au 31/12/2018.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 100	8 100	
Autres créances clients	57 290	57 290	
Divers état et autres collectivités publiques	326 428	326 428	
Débiteurs divers	6 963	6 963	
Charges constatées d'avance	639	639	
TOTAL	399 420	399 420	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	9 881	8 562	1 319	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 031	6 031		
Personnel et comptes rattachés	12 560	12 560		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 874	40 874		
Autres impôts taxes et assimilés	42 425	42 425		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 527	6 527		
Produits constatés d'avance	1 920	1 920		
TOTAL	120 218	118 899	1 319	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 105			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Néant

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	331 513
Total	331 513

Les autres créances concernent principalement les subventions 2017 et 2018 restant à encaisser :

- 69 112 € du FSE 2017
- 170 232 € du FSE 2018
- 55 394 € de la collectivité pour 2018
- 17 500 € de la CAPA pour 2018
- 13 800 € du FDI pour 2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800
Dettes fiscales et sociales	25 432
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 527
Total	36 759

Les dettes fournisseurs, sociales et fiscales concernent les dettes courantes de l'association.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		639
Total		639
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		1 920
Total		1 920

Subventions d'équipement

Le fonds départemental d'insertion avait octroyé pour 2017 à l'association une subvention

de 5336 € pour des investissements.

En 2017, les investissements s'étaient élevés à 1748 €. Le solde de 3588 € a été inscrit au compte 441900 - "Avances sur Subventions" au 31/12/2017.

Les investissements ayant été réalisés en 2018 pour une valeur de 2598 €, la subvention a été inscrite au compte 131 "Subvention d'investissement" pour 2598 €. La subvention sera reportée au compte de résultat par le compte 777 "Quote part de subvention" au prorata des dotations aux amortissements.

Le solde de 990 € a été portée directement en produits pour le financement d'achats de fournitures pour les ateliers.

En 2018, l'association a bénéficié de deux subventions du FDI :

- 15000 € qui a permis le financement d'investissements pour 10385.41 €.

- 23000 €, pour des investissements à hauteur de 20077.14 €.

La subvention du FDI a été portée au compte 13100 pour la valeur des investissements réalisés soit 30462.55 € et reportée au résultat par le compte 77700 au prorata des dotations aux amortissements.

Le solde des deux subventions (4614.59 € + 2922.86 €) a été porté au compte 441900 - Avance sur subventions car les investissements seront réalisés en 2019.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires issue des travaux accomplis par les bénévoles de l'association est basée sur les éléments suivants :

- La qualité du bénévole au sein de l'association (président, secrétaire, trésorier) ;
- La nature des travaux accomplis par le bénévole au profit de l'association (travaux d'administration de l'association, de réalisation de tâches liées à l'objet social ou à l'activité de l'association, .) ;
- Le nombre d'heures réalisées durant l'exercice comptable ;
- Le taux de rémunération de l'heure.

Le taux de rémunération de l'heure est le SMIC au 31 Décembre 2018 soit 9.88 €, soit un coût horaire chargé de 14.87 €.